



FORMATION

INSTRUCTEURS FÉDÉRAUX

Proposition de filières pour devenir Instructeur Fédéral

Ce document présente une proposition d'évolution de nos filières d'instructeur dans le but de construire un module commun.

Nous avons 4 filières différentes de formation en lien avec les domaines :

- Arbitrage
- Scorage
- Commissaire technique
- Sportif

La proposition se porte sur la filière Sportive et Commissaire Technique. Le weekend de formation d'instructeur **en commun** apparaît dans un cadre rouge sur chaque filière.

L'objectif de ce **module commun de formation** est de :

- mutualiser les compétences,
- rationaliser les coûts,
- augmenter la périodicité de nos formations d'instructeurs premier niveau (tous les 2 ans),
- augmenter les échanges entre instructeur de la FFBS afin de capitaliser sur les bonnes pratiques.

Le contenu :

- Il présente la filière de formation fédérale, les savoirs et savoir-faire nécessaires pour remplir la fonction d'instructeur (utilisation des outils, gestion de groupe et d'intervention personnelle, processus d'acquisition des connaissances, ...).
- 1^{ère} journée sur des questions transversales de formation (ingénierie de formation).
- 2^{ème} journée sur des thèmes directement en lien avec les besoins identifiés sur les formations des différents diplômes.

Information complémentaire :

- Mise en place d'un colloque des instructeurs biannuels (alternance avec la formation d'instructeur en commun) ouvert à tous les instructeurs des filières commissaire technique et sportif.
- A la suite de l'Assemblée Générale sur le même site.

FILIERE SPORTIVE BASEBALL SOFTBALL CRICKET

1^{ère} étape :

Obtenir le diplôme pour lequel la personne souhaite devenir instructeur

DFA

DFE 1

DFE 2

DFE 3

2^{ème} étape :

Acquérir la capacité d'instructeur

Etre titulaire d'un diplôme ou d'un certificat avec capacité de formateur (DEJEPS, DESJEPS, anciens BEES 2, UV 18, autres diplômes et certificats...)

où

Suivre 1 weekend de formation (transversale) d'instructeur

3^{ème} étape :

Mener une formation en binôme

DFA

DFE 1

DFE 2

DFE 3

4^{ème} étape :

Obtention du Certificat d'instructeur valable 4 ans

Instructeur
Fédéral
Animateur

Instructeur
Fédéral d'
Entraîneur 1

Instructeur
Fédéral d'
Entraîneur 2

Instructeur
Fédéral d'
Entraîneur 3

1^{ière} étape

- Le futur instructeur doit: soit suivre et obtenir le diplôme pour lequel il souhaite devenir instructeur, soit avoir le diplôme par équivalence ou VAE.

2^{ième} étape

- Si le futur instructeur peut justifier d'un cursus d'instruction dans sa formation préalable, alors il peut passer à l'étape suivante après validation de l'INFBS.
- Dans le cas contraire il doit suivre le weekend de formation (transversale) d'instructeur.

3^{ième} étape

- Le futur instructeur doit mener une formation en binôme avec un instructeur expérimenté sur ce diplôme désigné par l'INFBS.

4^{ième} étape

- Le certificat est valable 4 ans à partir de la date d'obtention.
- Obligation de mener une formation au minimum par période de 2 ans.
- Mise à jour du certificat en étant présent au colloque des instructeurs.

FILIERE COMMISSAIRE TECHNIQUE BASEBALL SOFTBALL

1^{ère} étape : Réunir les prérequis

CTF 1 Baseball
Et CTF 2 Baseball

CTF 1 Softball
Et CTF 2 Softball

2^{ème} étape : Acquérir la capacité d'instructeur pour un niveau donné

Être titulaire d'un diplôme ou
d'un certificat avec capacité de
formateur (DEJEPS, DESJEPS, anciens BEES 2,
UV 18, autres diplômes et certificats...)

où

Suivre 1 weekend de formation
(transversale) d'instructeur

3^{ème} étape : Obtention du Certificat d'instructeur valable 4 ans

Instructeur Fédéral de
Commissaire Technique Baseball

Instructeur Fédéral de
Commissaire Technique Softball

1^{ère} étape

- Le futur instructeur doit être détenteur des deux niveaux de commissaire technique dans sa discipline.

2^{ème} étape

- Si le futur instructeur peut justifier d'un cursus d'instruction dans sa formation préalable, alors il peut passer à l'étape suivante après validation de l'INFBS.
- Dans le cas contraire il doit suivre le weekend de formation (transversale) d'instructeur.

3^{ème} étape

- Le certificat est valable 4 ans à partir de la date d'obtention.
- Obligation de mener une formation au minimum par période de 2 ans.
- Mise à jour du certificat en étant présent au colloque des instructeurs.